



2024/90425

19.7.2024

Rectificatif au règlement (UE) 2023/2720 du Conseil du 27 novembre 2023 portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires autonomes de l'Union pour certains produits de la pêche pour la période 2024-2026

(«Journal officiel de l'Union européenne» L, 2023/2720, 6 décembre 2023)

Page 5, annexe, ligne correspondant au numéro d'ordre 09.2750:

au lieu de:

«09.2750	ex 0305 20 00	35	Œufs de poissons, lavés, débarrassés des parcelles d'entrailles adhérentes et simplement salés ou en saumure, destinés à la fabrication de succédanés de caviar	1 200	0 %	1.1.2024-31.12.2026»
	ex 1604 32 00	20				

lire:

«09.2750	ex 0305 20 00	35	Œufs de poissons, lavés, débarrassés des parcelles d'entrailles adhérentes et simplement salés ou en saumure, destinés à la fabrication de succédanés de caviar	1 200	0 %	1.1.2024-31.12.2026»
	ex 1604 32 00	20	Succédanés de caviar, destinés à la transformation			